

# URBANISME

Rhône



Saint-Symphorien-  
d'Ozon

Commune de Saint Symphorien d'Ozon  
**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE**  
sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme

Par **arrêté** du Maire de Saint Symphorien d'Ozon, en date du **13 février 2023**, une enquête publique sera ouverte sur les dispositions du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

M. Gallety, en qualité d'ancien agent de la fonction publique, a été désigné commissaire-enquêteur.

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés à la mairie de Saint Symphorien d'Ozon **du lundi 6 mars à 8h30 jusqu'au jeudi 6 avril 2023 à 17h30 inclusivement**, afin que chacun puisse les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre d'enquête déposé en Mairie à cet effet, ou adressées au commissaire-enquêteur à la Mairie de Saint Symphorien d'Ozon, siège de l'enquête.

Un registre dématérialisé et un courriel, dont les références sont consignées sur le site internet de la ville <https://saintsymphoriendozon.fr> - permettront également de consigner des observations et des propositions.

Le commissaire-enquêteur **tiendra des permanences en Mairie aux jours et horaires suivants :**

- Mercredi 15/03 de 13h30 à 17h30
- Samedi 25/03 de 8h30 à 12h
- Samedi 1/04 de 8h30 à 12h
- Mercredi 5/04 de 13h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête publique, le rapport du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Mairie. (EP16729)



Commune de  
**Saint Pierre la Palud**

Commune de SAINT PIERRE LA PALUD

Le Maire communique que le **dossier d'enquête publique portant sur le projet d'abrogation du cahier des charges du lotissement « Les Cerisiers »** établi en date du 21 décembre 1972 pour motif d'intérêt général sera **déposé à la Mairie du jeudi 02 mars au samedi 18 mars 2023 inclus**, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie.

Monsieur SIDOT Denis, en qualité de commissaire enquêteur **recevra au sein de la Mairie** les déclarations se rapportant à l'utilité publique de ce projet, **le jeudi 02 mars 2023 de 10H00 à 11H30 ainsi que le samedi 18 mars 2023 de 10H00 à 11H30.** (EP16725)



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
Article R.123-7 du code de l'environnement  
**COMMUNE DE RONTALON**  
Enquête publique  
sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par **arrêté n°24/2023**, le Maire de Rontalon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU portant sur l'**ouverture à l'urbanisation de la zone à urbaniser à vocation économique 2AUe, située dans le bourg en direction des Grandes Bruyères.**

L'enquête publique se déroulera pendant **15 jours à la mairie de Rontalon du jeudi 9 mars 2023 à 14h00 au jeudi 23 mars 2023 à 18h30 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture (mardi de 14h00 à 17h00, jeudi de 14h00 à 17h00, samedi de 9h00 à 11h00).

Le dossier contient la décision de l'Autorité Environnementale N°2022-ARA-AC-2874 en date du 13 décembre 2022 ne soumettant pas les projets à évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique et sous support papier en Mairie, ainsi que sur le site internet :

[www.rontalon.fr](http://www.rontalon.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur, Monsieur Yves DUPRE LATOUR, recevra les observations du public en mairie le **jeudi 9 mars 2023 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 23 mars 2023 de 16h00 à 18h30.**

Les observations du public peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur en mairie et via le registre dématérialisé suivant :

<https://www.registredemat.fr/modification2plu-rontalon>

Cet avis est affiché en mairie, sur le site de la zone 1AUe rue de la Montée de la Chapelle et le long de la RD 75, sur les **panneaux d'information communaux, via l'application ILLIWAP** ainsi que sur le site internet de la commune [www.rontalon.fr](http://www.rontalon.fr)

Au terme de l'enquête, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire - Christian FROMONT.

(EP16543)

VILLE DE  
**SAINT-PIERST**

**AVIS AU PUBLIC**  
**VILLE DE SAINT-PIERST**  
**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DU PETIT PARILLY**

Les habitants de la commune de Saint-Priest sont informés du projet d'aliénation d'une partie du chemin rural du Petit Parilly, pour environ 595 m<sup>2</sup>.

Ce projet sera soumis à **enquête publique préalable**, conformément à l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime, **durant 15 jours consécutifs, du 6 mars 2023 au 20 mars 2023 inclus.**

Le dossier pourra être consulté en Mairie pendant cette période, aux jours et heures d'ouverture suivants : les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8H30 à 12H15 et de 13H30 à 17H30, et le jeudi de 13h à 17h30.

Le dossier sera également consultable sur le **site internet** de la Ville.

Les observations peuvent être :

- recueillies sur le registre d'enquête papier,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'Hôtel de Ville,
- envoyées par mail à l'adresse :

[enquetes.publiques@mairie-saint-priest.fr](mailto:enquetes.publiques@mairie-saint-priest.fr)

Le commissaire enquêteur, Madame Claire Morand, recevra le public en mairie :

- le **lundi 13 mars 2023 de 13h30 à 15h30,**
- le **lundi 20 mars 2023 de 16h30 à 17h30.**

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, il sera procédé à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans les journaux d'annonces légales Le Progrès et le Tout Lyon.

Il sera également affiché sur le terrain, aux extrémités de la portion de chemin rural faisant l'objet de l'aliénation.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et ses conclusions.

Ces pièces pourront être consultées en mairie ou sur le site internet de la Ville.

Le Maire - Gilles GASCON

(EP16512)

AVANT, MARGAUX, ASSISTANTE JURIDIQUE, ENVOYAIT SES ANNONCES LÉGALES PAR MAIL

MAIS CA, C'ÉTAIT AVANT

MAINTENANT, ELLE UTILISE EXPERT LÉGALES ET ELLE GAGNE DU TEMPS

[www.expertlegales.fr](http://www.expertlegales.fr)

Découvrez les bonnes pratiques de Margaux sur Youtube/Legal2digital

Logos: Tout Lyon, L'ESSOR, Journal du bâtiment et des TP, Patriote, Expert Légales